



Champ sur Drac le 19 janvier 2026

Monsieur Gilles Strappazon,  
Président du SYMBHI,  
9 rue Jean Bocq  
38022 Grenoble Cedex 1

**Objet : Demande d'exonération et de modération de la redevance et engagement d'EXALIA dans le cadre du projet de reprise du saumoduc.**

Monsieur le Président,

Le projet EXALIA porte l'ambition de relancer la filière stratégique pour notre territoire de production de sel et de produits Chlor-Alkali à base de la saumure de la saline de Hauterive et vise la réindustrialisation de la plateforme chimique du pont de Claix autour d'une production moderne et décarbonée.

Notre projet de reprise intègre bien évidemment le saumoduc qui occupe le domaine du SYMBHI et relie la saline à la plateforme pour transporter de manière écologique la saumure.

La réussite de cette opération d'envergure, essentielle pour l'avenir industriel de notre territoire, dépend toutefois de la définition d'un cadre économique soutenable, notamment durant la phase charnière de transition. À ce titre, nous sollicitons l'appui du SYMBHI pour que soient accordées à notre structure les dispositions suivantes :

- L'autorisation d'utiliser le domaine public du SYMBHI et de remettre en service l'installation dès notre prise de possession du saumoduc.
- L'exonération des redevances d'occupation du domaine public, incluant l'intégralité des sommes dues à ce jour par Chloralp ainsi que les redevances courant jusqu'à la reprise effective de la production industrielle.
- La modulation de la redevance future, par la révision du coefficient majorateur et du linéaire pris en compte, afin d'ajuster cette charge aux réalités économiques de notre plan de reprise et de garantir la viabilité de l'exploitation à long terme.

SAS Exalia, 999 515 737 R.C.S. Grenoble ZA des Artisans 38560 Champ sur Drac

En contrepartie de cet accompagnement indispensable, EXALIA prend l'engagement de sécuriser et de moderniser progressivement l'infrastructure par la mise en œuvre des actions suivantes :

- Le lancement immédiat des études nécessaires à l'audit complet du réseau, à la définition précise des solutions de sécurisation et de modernisation, à l'élaboration d'un planning et priorités d'intervention.
- La réalisation progressive des travaux de sécurisation et de rénovation des tronçons en service, en concentrant nos premières interventions sur le secteur 1, notamment en aval du pont de Veurey, pour garantir l'intégrité du transport de saumure.
- La neutralisation définitive de la conduite historique de 1965, actuellement hors service, afin d'éliminer durablement tout risque sur le domaine public.

Ces engagements réciproques ont vocation à être formalisés dans le cadre d'une convention spécifique SYMBHI-CHLORALP-EXALIA, que nous sommes prêts à conclure dès la validation de ces orientations par vos élus et la reprise du saumoduc par notre groupe.

Je reste convaincu que ce partenariat permettra de concilier le maintien d'une activité industrielle stratégique et la protection rigoureuse du domaine public hydraulique dont vous assurez la gestion.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma très haute considération.

Le Président Directeur Général,

Olivier SIX

